



RÈGLEMENT DU PRIX DES MÉDIAS POUR LES DROITS DES FILLES 1ERE EDITION 2019

Article 1: Objectif

La manière dont les filles et les jeunes femmes sont dépeintes à travers les médias, dans la publicité et à l'écran joue un rôle important dans la façon dont le monde perçoit les filles et dont les filles se perçoivent elles-mêmes. Il est ainsi essentiel de lutter contre les représentations stéréotypées des filles et des femmes dans les médias et de proposer des récits alternatifs inspirants auxquels les filles peuvent s'identifier.

Afin de promouvoir une représentation juste et équilibrées des filles dans les médias haïtiens, Plan International Haiti se propose d'organiser le « **Prix des médias pour les Droits des filles** », un **concours de reportage autour du thème du leadership féminin visant les jeunes journalistes haïtiens et haïtiennes de la presse parlée**. Ce concours permettra de reconnaître et de récompenser les efforts des journalistes, reporters, animateurs-trices d'émissions ayant produit des reportages inspirants et non-stéréotypés sur le leadership féminin dans la société haïtienne. Le prix sera décerné aux gagnant-e-s du concours lors d'une cérémonie publique organisée à l'occasion de la Journée Internationale des Filles, le 11 octobre 2019.

Article 2: Thème du concours

Leadership féminin ou « *Fanm k ap travay pou chanjman* »

Article 3: Délai de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 septembre 2019 à minuit. **Tous les dossiers doivent être soumis de façon électronique sur l'adresse info.haiti@plan-international.org avec pour titre: "Soumission au concours de reportage – Droits des filles".**

Le serveur ne peut recevoir plus de 6 Mo en pièce jointe. Si les pièces jointes font plus de 6 Mo, veuillez les envoyer par un lien Google Drive, WeTransfer ou Dropbox.

Article 4 : Critères de participation

Les participant-e-s doivent répondre aux critères suivants :

- Jeunes de 18 à 28 ans
- Résider en Haïti
- Jeunes journalistes ou étudiant-e-s en Communication ou en Journalisme
- Production d'un reportage audio de 3 à 5 minutes sur le thème « *Fanm k ap travay pou chanjman* »
- Langue exigée : créole

Les reportages doivent être produits en créole afin d'être accessibles au plus grand nombre, particulièrement, les habitant-e-s des sections communales où l'organisation intervient.

Les Candidatures féminines sont vivement encouragées

Article 5 : Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être composé d'/du/de la :

- un curriculum vitae à jour en PDF
- un papier attestant que le/la candidat-e est étudiant-e actuel-le ou finissant-e en Communication ou Journalisme (Attestation, Copie Badge ou Certificat)
- un papier attestant que le/la candidat-e est un-e journaliste ou fait partie d'un média (Attestation, Copie de Badge ou carte de presse)
- une copie d'une pièce d'identité valide
- le reportage radiophonique de cinq (5) minutes maximum en lien avec le thème

Article 6: Exclusion

Les projets suivants seront **exclus du concours**:

- La soumission d'un reportage ayant *déjà reçu un prix décerné par une organisation lors d'un concours* ;
- Les reportages accompagnés d'un **dossier incomplet** ;
- Les candidat-e-s n'ayant pas respectés les critères de participation.

Article 7: Sélection

La procédure de sélection sera faite par un jury de cinq personnes comprenant des professionnels des domaines Genre et Journalisme et des jeunes défenseur-e-s des droits humains. Ils/elles auront à évaluer les candidatures du 23 au 30 septembre 2019. Les candidat-e-s retenu-e-s seront notifié-e-s avant la Journée Internationale des Droits des Filles soit avant le 11 octobre 2019.

La décision du jury est sans appel. Le jury se réserve le droit de rejeter tout dossier non conforme aux conditions de participation au concours.

Plan International Haïti ne fournira aucune information supplémentaire et ne discutera pas de la procédure de sélection par téléphone avec les candidat(e)s.

Article 8: Prix

Trois (3) prix sont réservés aux trois (3) journalistes des trois (3) meilleurs reportages. Les gagnant-e-s du concours se verront attribuer des matériels lors de la Cérémonie de remise de prix le 11 octobre 2019.

Article 9: Droits d'auteur

Plan International Haïti se réserve le droit de reproduire, à des fins de présentation, de communication médiatique et de promotion, les reportages des gagnant-e-s.

Article 10: Responsabilité

Plan International Haïti décline toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues. Il est recommandé de ne pas attendre la dernière minute pour envoyer les reportages.

Article 11: Acceptation du règlement

- La participation au concours implique l'**acceptation sans réserve** du présent règlement.
- L'envoi des reportages vaut acceptation du règlement !
- La participation doit être individuelle (Une seule personne a le droit de soumettre un reportage).

NB. Pour de plus amples informations, prière de nous contacter au +509 2813 1141 ou au +509 2811 0556 ou à l'adresse email suivant : info.haiti@plan-international.org

Port-au-Prince, le 9 septembre 2019